DROIT DE L'URBANISME

Domaine public : qualifier les biens, délivrer les titres et suivre les occupations

La gestion domaniale se complique dès que le bien change d'usage. La qualification du terrain n'a jamais été vérifiée. Des occupations anciennes se poursuivent sans titre valable ni redevance actualisée. Et lorsqu'il faut libérer l'emprise pour un projet les conditions de retrait n'ont pas été prévues. Cette journée de 7 heures s'adresse à des praticiens déjà en poste. Le participant apprend à qualifier un bien et à mesurer les effets de cette qualification. Il conduit la délivrance d'un titre d'occupation depuis la sélection jusqu'à la fixation de la redevance. Il organise enfin le contrôle des occupations et le traitement de celles qui se poursuivent sans titre.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 145 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Responsables du patrimoine et du foncier gestionnaires de voirie agents des services techniques et juristes de collectivités ou d'établissements publics.

PRÉREQUIS
Exercer une activité de gestion foncière ou domaniale au sein d'une personne publique

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier un bien au regard des critères de la domanialité publique
- Mesurer les effets de cette qualification sur les actes de gestion envisagés
- Conduire la délivrance d'un titre d'occupation jusqu'à sa signature
- Fixer et actualiser une redevance en fonction des avantages procurés à l'occupant
- Traiter une occupation sans titre et préparer la libération de l'emprise

03 Programme détaillé

M1 Qualification et consistance du domaine

- Savoir de quel bien on parle
- Critères de rattachement d'un bien au domaine public
- Distinction avec le domaine privé et conséquences pratiques
- Opérations de classement déclassement et désaffectation
- Effets de la qualification sur la cession et sur les sûretés
- Inventaire du patrimoine et fiabilisation des données
- Cas pratique : Une liste de biens de collectivité est distribuée et les groupes qualifient chacun d'eux en justifiant leur analyse.

M2 Titres d'occupation et redevances

- Autoriser l'usage privatif
- Formes de titres et choix de l'instrument adapté au projet
- Procédure de sélection préalable et cas de dispense
- Durée du titre et prise en compte des investissements de l'occupant
- Droits réels consentis à l'occupant et limites
- Assiette de la redevance et modalités de révision
- Atelier : Les participants construisent la trame d'un titre d'occupation pour un projet décrit en séance.

M3 Contrôle fin d'occupation et contentieux

- Reprendre la main sur l'emprise
- Police de la conservation et constatation des atteintes
- Traitement des occupations sans titre et remise en état
- Retrait anticipé du titre et conséquences indemnitaires
- Sort des ouvrages édifiés par l'occupant en fin de titre
- Juridictions compétentes selon la nature du litige
- Mise en situation : Une occupation ancienne bloque un projet d'aménagement et chaque groupe bâtit la démarche de libération.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 145 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr